

Savez-vous ce que font vos vaches quand vous n'êtes pas là ?

Observer mes vaches pour améliorer le bien-être animal, le confort et la praticité du bâtiment, ainsi que la valorisation de la ration



Comment bien observer mon troupeau et ne rien rater ?

Quel emploi du temps pour mes vaches ?

Qu'en est-il de la circulation dans mon bâtiment ? Du confort de mes logettes ?

Est-ce que mes vaches ont suffisamment de fourrage ?

→ Conseil Elevage vous apporte des éléments sur l'emploi du temps d'une vache laitière et vous apprend à identifier les comportements « anormaux ».

→ Apprenez une méthode d'observation en partant de l'environnement pour aller jusqu'au troupeau puis à la vache.

→ Découvrez un outil innovant : la caméra timelapse pour observer le troupeau sur 24H et ne rien manquer !



Visite d'une
exploitation



Participation stagiaire :

- 67 €/participant pour la préparation de la formation et la valorisation de données, comprenant le repas (facturé par votre conseiller)
- 40 €/participant de contribution stagiaire AIF 25-90 pour les ressortissants VIVEA*

* 200 € pour les non ressortissants VIVEA.

Seulement 36,8€ avec le crédit d'impôt formation !

La participation à cette formation vous donne droit à 15% de réduction sur la prestation OBSERV+ ! Parlez-en à votre conseiller.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Valant Contrat de Formation simplifié

**A retourner à votre conseiller Conseil Elevage 25-90
pour transmission à l'AIF 25-90 avant le 30/10/2019**



Certaines formations sont susceptibles d'être cofinancées

N° de cheptel N° de secteur

Nom et prénom Date naissance

Dénomination société Nbre Associés

Adresse Code postal Commune

Adresse mail Tél

Inscription au stage : Savez-vous ce que font vos vaches quand vous n'êtes pas là ?

Formation qui entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L.6313-1 du Code du Travail (acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances).

Dates et lieu :

→ **Ressortissant VIVEA** : Agriculteur, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidarité, entrepreneur paysagiste ou travaux forestiers, responsable de centre équestre non salarié // **Sous condition**, JA engagé dans le dispositif à l'installation (formation inscrite au PPP), stagiaire et apprenti

40 €/jour/personne

Cotisation annuelle AIF 25-90 fixée à 30 €/personne puis 40 € à compter du 1/1/2020 Exonération : JA dans dispositif à l'installation, stagiaire, apprenti, agriculteur hors départements 25-90

Ci-joint chèques de € pour la formation et€ pour la cotisation

→ **Salarié** **Conjoint sans statut sur exploitation** **Retraité** **Autre** → 200 € par jour

Ci-joint chèque de €

En signant, je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Services énoncées ci-dessous ET accepte que les informations recueillies sur ce bulletin soient enregistrées par l'AIF. Elles sont susceptibles d'être transmises aux financeurs, formateurs, aux participants des formations à des fins d'organisation.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'AIF 25-90

A, le Signature Le Président de l'AIF 25-90



CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES - Hors Porteur de Projet Agricole

Reconnaissance de la certification « Qualicert » par le Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP) comme satisfaisant au décret Qualité des Organismes de formation du 30 juin 2015

ARTICLE 1 : Objet

Les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES (CGS) ont pour objet de définir les modalités applicables à la réalisation des actions de formation par l'AIF 25 - 90. **Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de services**

ARTICLE 2 : Responsabilités

L'AIF 25 - 90 s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession. **Le stagiaire s'engage à respecter les dispositions prévues aux présentes CGS.**

ARTICLE 3 : La formation

1. Inscription

L'inscription est considérée comme définitive à réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement ET validée par un courrier de confirmation qui parviendra au plus tard une semaine avant le démarrage du stage

2. Tarif

• **Cotisation annuelle AIF 25-90** : Le stagiaire doit, **AVANT** le début de la formation, s'être acquitté du règlement de la cotisation AIF 25-90 fixée à **30€/personne/an** (40€ en 2020).

En sont exempts : les JA non installés réalisant des formations dans le cadre de leur parcours à l'installation, les agriculteurs hors départements du Doubs et du Territoire de Belfort, les non ressortissants VIVEA (salariés, conjoint sans statut sur exploitation, retraités par exemple ...).

• **Le coût de la formation est fixé à 40 € TTC / jour pour les ressortissants VIVEA** : agriculteur, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidarité, entrepreneur paysagiste ou travaux forestiers, responsable centre équestre non salarié - Sous condition JA engagés dans le parcours à l'installation (*), stagiaire et apprenti. **Au-delà du plafond annuel de prise en charge fixé par VIVEA à 2 000 € (informations et détail sur www.vivea.fr) une contribution additionnelle sera à la charge du stagiaire.**

* Attention : La réalisation d'une formation non inscrite au Plan de Professionnalisation Personnalisée (PPP) peut engendrer la perte de financement VIVEA pour la totalité des formations du Porteur de Projet.

• **Le coût de la formation est fixé à 200 € TTC / jour pour les NON ressortissants VIVEA** : salarié, conjoint sans statut sur l'exploitation, retraités

• **Cas particuliers : La participation des stagiaires peut être**

- majorée afin de couvrir les frais supplémentaires et équilibrer le budget,

- ramenée à zéro euro : public composé **exclusivement** de JA dans le parcours à l'installation ou cédants (priorité 7 VIVEA), cahier des charges spécifique ou mesure exceptionnelle d'accompagnement VIVEA. Un chèque de caution de 40 €/jour (sauf pour les JA engagé dans parcours installation, priorité P7) est alors demandé pour valider l'inscription et sera restitué en fin de formation si le stagiaire a participé à la totalité de la formation.

L'inscription est **nominative**, la participation est due par chaque stagiaire pour l'intégralité du stage et non pas au prorata de la présence.

Une facture et une attestation de fin de stage seront adressées à chaque participant à l'issue de la formation.

3. Annulation ou absence

Le stagiaire s'engage à être présent à l'intégralité de la formation. En cas d'indisponibilité, il doit prévenir l'AIF 25 - 90 et préciser les raisons de son absence à minima 2 jours avant le début effectif de la formation. Selon les délais de prévenance, une absence sera facturée 100 € / jour à moins de 15 jours avant le démarrage et 50 € / jour entre 1 mois et 16 jours avant le démarrage (sauf cas de force majeure - Etude au cas par cas).

Lors d'annulation de la part de l'organisme de formation, l'AIF 25 - 90 et/ou ses partenaires s'engagent à prévenir les stagiaires au minimum 3 jours ouvrés avant le début de la formation (hors cas d'indisponibilité justifiée de l'intervenant ou d'intempéries).

4. Réclamation

Le stagiaire peut présenter toute réclamation par courrier postal adressé à AIF 25 - 90 (130 bis rue de Belfort BP 939 25021 Besançon Cedex) ou par courrier électronique à l'adresse aif25-90@orange.fr. L'AIF 25 - 90 prendra contact avec lui 48 heures ouvrées au plus tard après réception et apportera une réponse écrite dans un délai de 15 jours.

« SAVEZ-VOUS CE QUE FONT VOS VACHES QUAND VOUS N'ÊTES PAS LÀ ? »

PARTENAIRES DE VOS FORMATIONS



OBJECTIFS

Avoir une méthode d'observation de son troupeau et détecter des pistes d'amélioration

- Décrire l'emploi du temps d'une vache laitière
- Connaître le comportement normal d'une vache
- Avoir une méthode d'observation de son troupeau : du général au particulier
- Analyser en groupe la vidéo prise dans l'élevage support
- Réaliser un tour d'élevage pour confirmer ou infirmer ce qui a été vu sur la vidéo

PUBLIC CONCERNE :

Agriculteurs du Doubs et
du Territoire de Belfort

PRE - REQUIS : aucun

DUREE - DATES :

1 journée -
Janvier ou Février 2020

LIEU : à définir

INTERVENANTS :

Formateurs
Conseil Elevage 25-90

RESPONSABLE STAGE :

Claude Vernotte
(AIF 25-90)

COUT :

107 € /personne dont 40€
de participation AIF 25-90 +
40 € de cotisation annuelle
AIF

PROGRAMME

1 JOURNEE (matinée en salle et visite d'un élevage l'après-midi)

- Quiz sur l'emploi du temps d'une vache
- Observation et commentaire de photos/vidéos : comment une vache boit/mange/se déplace/se lève/se couche en temps normal ?
- Présentation d'une méthode d'observation : l'environnement → le troupeau → la vache
- Analyse d'une vidéo réalisée dans l'élevage support après présentation de la méthode : détection de pistes d'amélioration
- Réalisation d'un tour d'élevage : mise en pratique de la méthode présentée dans la matinée et mise en relation avec la vidéo
- Synthèse sur les pistes d'amélioration détectées

Méthodes pédagogiques : analyse de photos/vidéos, apports théoriques, échanges, mise en pratique.